



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**90<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 9-11 mai 2011**

UNIDROIT 2011  
C.D. (90) Misc. 3  
Original: anglais  
mai 2011

### **CONCLUSIONS SOMMAIRES**

***Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (C.D. (90) 1 rév.)***

1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document C.D. (90) 1 rév.

***Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (90) 1 rév.)***

2. Le Conseil a reconduit le Professeur Arthur Hartkamp dans ses fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et a nommé le Professeur Lyou Byung-Hwa comme second Vice-Président, tous deux depuis la conclusion de la 90<sup>ème</sup> session jusqu'à la conclusion de la 91<sup>ème</sup> session du Conseil.

***Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports***

***a) Rapport annuel 2010 par le Secrétaire Général (C.D. (90) 2)***

3. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2010.

***b) Rapport sur la Fondation de droit uniforme***

4. Le Conseil a pris note du rapport du Président de la Fondation de droit uniforme et lui a exprimé sa gratitude pour les efforts qu'il a déployés au cours de l'année précédente en vue d'alléger la pression pesant sur le budget de l'Institut, ainsi qu'à la *American Foundation for International Uniform Law* et à la *U.K. International Uniform Law Foundation* pour leur soutien précieux qui a assuré le financement extra budgétaire d'un certain nombre d'activités de l'Institut.

***c) Rapport de la Commission des Finances***

5. Le Conseil a pris note du rapport du Président de la Commission des Finances et a invité le Président d'UNIDROIT à consulter les autorités du pays hôte concernant le statut de sa contribution à UNIDROIT.

**Point n° 4 de l'ordre du jour: Principes relatifs aux contrats du commerce international - adoption de la 3<sup>ème</sup> édition ("Principes d'UNIDROIT 2010") et promotion (C.D. (90) 3)**

6. Le Conseil a adopté, par acclamation, la troisième édition des Principes (qui seront connus sous le nom de "Principes d'UNIDROIT 2010") et a autorisé sa publication et promotion dans le monde. Il a également chargé le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'aval formel des Principes d'UNIDROIT 2010 par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Point n° 5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

**a) Etat de mise en œuvre de la Convention du Cap, du Protocole aéronautique et du Protocole de Luxembourg (C.D. (90) 4 a))**

7. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des fonctions de Dépositaire de l'Institut en vertu de la Convention et de ses Protocoles et a chargé le Secrétariat de rédiger une lettre officielle à l'attention des Etats membres concernant les possibilités d'organiser une manifestation spéciale pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention.

**b) Avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (90) 4 b))**

8. Le Conseil a autorisé le Secrétariat à transmettre le texte de l'avant-projet révisé établi lors de la cinquième session du Comité d'experts gouvernementaux, en tant que projet de Protocole, à une Conférence diplomatique d'adoption (d'une durée de deux semaines pleines), au cours du premier trimestre 2012. Le lieu sera convenu par le Conseil à la lumière des informations dont il disposera ultérieurement.

**c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (90) 4 c))**

9. Le Conseil a pris note de la proposition du Secrétariat d'organiser un forum sur la façon de procéder sur ce Protocole, qui se tiendrait immédiatement avant ou après d'autres consultations au cours du second semestre 2011.

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux**

**a) Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés: suivi et promotion (C.D. (90) 5 a))**

10. Le Conseil a pris note des progrès réalisés concernant la révision du projet de Commentaire officiel sur la Convention de Genève sur les titres ainsi que des activités menées par le Secrétariat pour promouvoir la Convention.

**b) Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (90) 5 b))**

11. Le Conseil a pris note, avec grand intérêt, des premières mesures prises et de la procédure envisagée par le Secrétariat pour élaborer un futur guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents.

**c) Principes et règles sur la compensation des instruments financiers (C.D. (90) 5 c))**

12. Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le Secrétariat dans la préparation de principes et règles sur la compensation des instruments financiers.

**Point n° 7 de l'ordre du jour: Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D.(90)6)**

13. Le Conseil de Direction a pris note des manifestations renouvelées d'intérêt pour le projet et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses consultations avec des représentants des Gouvernements, d'Organisations internationales, de l'industrie et autres personnes intéressées, en vue d'évaluer le degré de soutien pour le projet, de définir son éventuelle portée et de définir ses caractéristiques essentielles.

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Loi type sur la location et la location-financement: suivi et promotion (C.D. (90) 6)**

14. Le Conseil a pris note des progrès réalisés par le Secrétariat au cours de l'année écoulée dans la mise en œuvre de la Loi type sur la location et la location-financement, ainsi que concernant le programme de séminaires de promotion de la Loi type approuvé par le Conseil lors de sa 89<sup>ème</sup> session.

**Point n° 9 de l'ordre du jour: La protection internationale des biens culturels (C.D. (90) 8)**

**a) Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés – mise en œuvre et promotion**

15. Le Conseil a pris note des efforts menés par le Secrétariat pour promouvoir la Convention. Il a demandé au Président d'UNIDROIT de procéder à la convocation d'un comité de suivi conformément à l'article 20 de la Convention et a chargé le Secrétariat de solliciter, le cas échéant, des apports extrabudgétaires pour compléter son financement.

**b) Elaboration de dispositions type sur la protection des biens culturels**

16. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux sur l'élaboration de dispositions législatives modèles sur la protection des biens culturels, et a réitéré son appui au projet. Les dispositions modèles définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts, accompagnées de lignes directrices, devraient être achevées en 2011.

**Point n° 10 de l'ordre du jour: Droit privé et du développement (C.D. (90) 9)**

- a) **Aspects de droit privé du financement agricole**
- b) **Proposition de cadre juridique pour l'entreprise sociale (ou pour un certain type d'entreprise sociale)**

17. Le Conseil a pris note avec satisfaction des recherches préliminaires menées par le Secrétariat et a confirmé son intérêt pour le sujet général du "Droit privé et du développement". Il a notamment encouragé le Secrétariat à poursuivre ses consultations avec les organisations internationales intéressées pour identifier des domaines dans lesquels UNIDROIT pourrait apporter une contribution utile à l'amélioration du cadre juridique pour les investissements et la production agricoles.

**Point n° 11 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique (C.D. (90) 10)**

18. Le Conseil de Direction a pris note des informations fournies par le Secrétariat, notamment concernant le programme de bourses de recherches, et a exprimé sa gratitude aux donateurs du programme. Les membres du Conseil et le Secrétaire Général ont décidé de renouveler leur contribution à titre personnel au programme pour financer une bourse de recherches en 2012.

**Point n° 12 de l'ordre du jour: Correspondants (C.D. (90) 11)**

19. Le Conseil de Direction a indiqué la nécessité de poursuivre ses discussions sur les fonctions des correspondants, la durée de leur mandat, leur répartition géographique et la façon de revitaliser le réseau existant.

**Point n° 13 de l'ordre du jour: Bibliothèque (C.D. (90) 12)**

20. Le Conseil a pris note des progrès réalisés par le Secrétariat, en particulier les mesures prises pour renforcer la coopération avec d'autres institutions dans un effort en vue d'optimiser les ressources disponibles.

21. Le Conseil de Direction a réaffirmé l'importance que revêt la Bibliothèque dans le soutien des programmes de coopération scientifique, technique et de recherche du Secrétariat et a convenu de la nécessité de développer un programme spécifique pour renforcer sa stratégie en matière d'acquisition et de recueil. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'offre de l'un de ses Etats membres de financer une étude dans ce but.

**Point n° 14 de l'ordre du jour: Uniform Law Review/ Revue de droit uniforme et autres publications (C.D. (90) 13)**

22. Le Conseil a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la Revue de droit uniforme et les autres publications. Le Conseil a convenu de l'utilité de la Revue en tant qu'outil de promotion des travaux d'UNIDROIT et de sensibilisation quant à ses réalisations.

23. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'élaborer une stratégie visant à s'assurer que la Revue maintienne les plus hauts standards scientifiques, tout en étant produite et distribuée à un coût qui soit en rapport avec la publicité pour l'Institut et les avantages intangibles pour le monde universitaire et professionnel.

**Point n° 15 de l'ordre du jour: Site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (90) 14)**

24. Le Conseil a pris note des progrès réalisés pour renforcer le site Internet et a confirmé son importance en tant que moyen précieux de diffusion et de promotion des activités d'UNIDROIT.

**Point n° 16 de l'ordre du jour: La base de données sur le droit uniforme (C.D. (90) 15)**

25. Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts du Secrétariat pour redimensionner les objectifs de la base de données sur le droit uniforme. Le Conseil a confirmé sa décision prise lors de sa 89<sup>ème</sup> session selon laquelle UNIDROIT devrait permettre la consultation des textes, de la jurisprudence et des informations bibliographiques concernant les instruments élaborés par l'Institut, alors que pour les instruments élaborés par d'autres organisations, il devrait se limiter à fournir des liens à des sites Internet qui publient leurs textes et l'état de leur mise en œuvre.

26. Le Conseil a également convenu qu'il fallait revoir le type d'informations à fournir sur les instruments adoptés par d'autres organisations sur la base de travaux menés par UNIDROIT (comme la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route – CMR) et que, étant donné les ressources limitées, UNIDROIT devrait cesser de publier la section sur la jurisprudence relative à la CMR.

**Point n° 17 de l'ordre du jour: Plan stratégique – Méthodes de travail du Conseil de Direction (C.D. (90) 16)**

27. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du groupe de travail informel établi par le Conseil lors de sa 89<sup>ème</sup> session (Rome, 10-12 mai 2010) en vue d'examiner les conclusions et les suggestions de mise à jour ou de redéfinition des objectifs stratégiques de l'Organisation qui figuraient dans un document du Secrétaire Général. Le Conseil a demandé au Secrétariat de préparer une version révisée du Plan stratégique qui tiendrait compte des délibérations du Conseil.

*Considérations d'ordre général*

28. Le Conseil de Direction a souligné le rôle inestimable joué par UNIDROIT en tant qu'organisation intergouvernementale indépendante ayant un large mandat unique en son genre dans le domaine de l'harmonisation du droit privé, tout en rappelant l'importance de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations internationales.

29. Le Conseil de Direction a convenu qu'UNIDROIT devrait affirmer et renforcer son rôle en tant que forum pour l'élaboration de règles uniformes, normes et principes de grande qualité, sur la base d'un Programme de travail soigneusement défini qui tienne compte de ses avantages relatifs et de l'expertise de l'Organisation et qui évite à la fois la duplication inutile des efforts menés dans d'autres enceintes et la dispersion inefficace de ses ressources limitées.

*Méthodes de travail du Conseil de Direction*

30. Le Conseil de Direction a convenu de façon générale qu'il était souhaitable d'impliquer tous les Etats membres dans l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail.

31. Le Conseil a décidé de faire systématiquement usage des pouvoirs conférés par l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT d'inviter, à titre consultatif, à prendre part à ses séances, à titre consultatif, des représentants de Gouvernements membres qui ne comptent pas un de leurs ressortissants au sein du Conseil.

32. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de mettre la documentation relative aux sessions du Conseil à la disposition de tous les Etats membres avant la tenue de la session.

***Point n° 18 de l'ordre du jour: Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2012 (C.D. (90) 17)***

33. Le Conseil a approuvé, en général, le projet de budget pour l'exercice financier 2012 et a félicité la Commission des Finances et le Secrétariat pour avoir lancé le processus de révision du tableau des contributions d'UNIDROIT. Le Conseil a demandé à ses membres d'aider le Secrétariat dans cette démarche.

34. Dans ce contexte, le Conseil a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale une proposition visant à introduire de nouvelles règles en vue d'une réduction progressive du montant des indemnités d'expatriation dues aux membres du personnel recrutés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

***Point n° 19 de l'ordre du jour: Procédure pour la sélection et la nomination d'un Secrétaire Général adjoint***

35. Le Conseil a décidé que, sous réserve des résultats du processus de reclassement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT en cours, le Secrétariat devrait prendre les mesures nécessaires pour organiser, plus tard dans l'année, un concours international pour la sélection d'un Secrétaire Général adjoint sous la direction et responsabilité d'un sous-comité du Comité Permanent qui rendrait compte au Conseil pour approbation finale.

***Point n° 20 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 91<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (C.D. (90) 1 rév.)***

36. Le Conseil de Direction a convenu que sa 91<sup>ème</sup> session se tiendrait du 7 au 9 mai 2012 à Rome.

**ANNEXE****RESOLUTION**

**adoptée par le Conseil de Direction le 11 mai 2011, lors de sa 90<sup>ème</sup> session**

LE CONSEIL DE DIRECTION,

RECONNAISSANT le soutien constant et actif apporté par l'Italie dans la promotion d'UNIDROIT et de ses activités;

EXPRIMANT sa gratitude au Gouvernement italien pour les contributions généreuses, financières et en nature, versées au fil des ans;

PRENANT NOTE du fait que la crise financière actuelle et son impact sur les finances publiques ont conduit le Gouvernement italien, en 2009 et 2010, à réduire sa contribution statutaire;

**INVITE**

le Président à examiner avec le Gouvernement italien la possibilité de revenir à sa contribution telle qu'établie en 2008, d'exprimer cette contribution en pourcentage des dépenses totales ordinaires de l'Institut ou en nombre d'unités de contribution du budget d'UNIDROIT et que cette dépense figure parmi les dépenses obligatoires du budget de l'Etat italien.